



Aperçu du CCP

Statut du document : Final V1.0

Ce document est fourni « TEL QUEL » et aucun participant du CCIAN ne garantit de quelque façon que ce soit, d'une manière expresse ou implicite, y compris d'une manière sous-entendue, sa qualité marchande, le fait qu'il ne viole pas les droits de propriété intellectuelle de tierces parties et qu'il convient à une fin particulière. Les personnes désirant obtenir de plus amples renseignements au sujet de la gouvernance du CCIAN sont invitées à consulter les [politiques qui contrôlent le CCIAN](#).

Droits de propriété intellectuelle: [Droits de propriété intellectuelle du CCIAN V1.0 PDF](#) |
© 2023

Table des matières

1. Introduction	3
2. Contexte et raison d'être	3
3. Portée et applicabilité	4
4. Structure	5
5. Objectifs	6
6. Élaboration et tenue à jour	7
7. Considérations	9
8. Historique des révisions	9

1. Introduction

Ce document informatif décrit le contexte, la raison d'être, la portée, les principes et les objectifs du Cadre de confiance pancanadien^{1MC} (CCP) du Conseil canadien de l'identité et de l'authentification numériques (CCIAN).

Le CCP est un ensemble de règles et de politiques établies pour fournir des services d'assurance de l'identité numérique, d'authentification, de gestion des justificatifs et de soutien qui sont sécuritaires, efficaces et fiables et qui protègent davantage la vie privée.

Le CCP a été développé et est maintenu grâce à la collaboration de parties prenantes essentielles des secteurs public et privé, selon des processus et des procédures normalisés et ouverts.

Face aux complexités de l'identité numérique et de la confiance, le CCP a une approche modulaire qui consiste à fournir un jeu complet de documents alignés sur les diverses fonctionnalités et les aspects fondamentaux des services de gestion de l'identité.

2. Contexte et raison d'être

Le CCIAN est un organisme à but non lucratif incorporé et enregistré au Canada².

Le ministre canadien des Finances Flaherty a nommé le groupe de travail chargé d'examiner le système de paiements en 2010, lequel était composé de représentants des secteurs public et privé, des bureaux des commissariats à la vie privée et des groupes de défense des intérêts des consommateurs. Un des principaux résultats de cet examen a été le fait de reconnaître que l'identité et l'authentification numériques font partie intégrante de la réussite des paiements numériques et de l'économie numérique du Canada.

À la suite des recommandations que le groupe de travail du gouvernement fédéral chargé d'examiner le système de paiements a présentées en 2012, des leaders des secteurs public et privé du Canada ont décidé de former le CCIAN afin de poursuivre les activités du groupe de travail sur les paiements électroniques et de mener à bien sa vision d'une structure robuste, sûre et évolutive qui protège davantage la vie privée pour les transactions en ligne.

Cette coalition à but non lucratif de leaders des secteurs public et privé s'est engagée à développer un cadre canadien d'identification et d'authentification numériques pour assurer la participation entière et sûre du Canada à l'économie numérique mondiale.

¹ CCIAN, « Cadre de confiance », CCIAN [site Web], 2023, Documents sur le CCP, <<https://diacc.ca/fr/trust-framework-fr/>>, consulté le 27 septembre 2023.

² CCIAN, « Politiques de contrôle », CCIAN [site Web], Statuts du CCIAN, 2019, <<https://diacc.ca/controlling-policies/>>, consulté le 27 septembre 2023

³ Gouvernement du Canada, « Nouvelles », Canada.ca [site Web], 2010, <<https://www.canada.ca/fr/nouvelles/archive/2010/06/ministre-finances-annonce-creation-groupe-travail-charge-examen-systeme-paiements.html>>, consulté le 27 septembre 2023.

Afin de bâtir un écosystème numérique canadien qui soit robuste, sûr, interopérable et inclusif et qui protège davantage la vie privée, le CCIAN a créé un ensemble de règles, de processus et de procédures qui décrivent les exigences spécifiques pour les fournisseurs de services dans la sphère de l'identité et qui définissent la méthodologie utilisée pour évaluer la conformité des tierces parties. Ces règles s'appellent le Cadre de confiance pancanadien (CCP).

Le CCIAN collabore à la tenue à jour du CCP, et il bénéficie des contributions des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux du Canada au sein des conseils mixtes (un organe de collaboration plurijuridictionnel soutenu par l'Institut des services axés sur les citoyens), le secteur public du Canada, des parties prenantes internationales et le secteur économique élargi.

3. Portée et applicabilité

D'une façon générale, un cadre de confiance permet à un écosystème, une communauté ou un marché d'être interopérable et sûr, tout en donnant l'occasion aux utilisateurs de partager des renseignements fiables sur l'identité de personnes ou d'organisations. Les cadres de confiance définissent et uniformisent les processus et pratiques, et spécifient les politiques sur la protection des données que les agences, les banques, les sociétés de télécommunications, les fournisseurs de soins de santé et les entreprises acceptent de suivre en ce qui concerne les pratiques d'assurance de l'information.

Dans ce contexte, le CCP offre un code de pratique général et polyvalent que les organisations conviennent de suivre pour fournir un ou plusieurs services, lequel inclut des pratiques exemplaires, des politiques, des spécifications techniques, des orientations, des règlements et des normes. Le CCP améliore les relations de confiance numériques dans tout l'écosystème canadien en fonction des exigences juridiques, techniques et en matière de politiques que les organisations acceptent d'adopter.

Le CCP peut être appliqué à tous les types de transactions nécessitant une identité ou une authentification numérique, peu importe l'auditoire ciblé, ce qui inclut notamment des particuliers, des citoyens, des résidents, des entreprises et des entités gouvernementales.

Les parties ayant un intérêt pour le CCP incluent notamment, sans s'y limiter des :

- a) Compagnies ou entités qui procurent des services d'identité numérique, fournisseurs de services (p. ex., fournisseurs de services d'identité, preuves d'identité, services de gestion de justificatifs, gestion de l'identité fonuagique et de l'accès, fournisseurs de services d'attributs, échanges d'identité, fournisseurs de portefeuilles, exploitants de fédérations, intégration, etc.).
- b) Clients des fournisseurs de services.

- c) Autorités gouvernementales.
- d) Cabinets d'audit.
- e) Parties dépendantes.
- f) Organes de normalisation.
- g) Firmes de consultants.
- h) Parties prenantes nationales et internationales.
- i) Consommateurs et autres membres du public.

Les fournisseurs de services et les entités gouvernementales utilisent le CCP dans le cadre de leur évaluation des risques et de la mise en œuvre de leurs services numériques. Les exigences du CCP en ce qui concerne les fournisseurs de services sont spécifiées dans les volumes de critères de conformité que le CCIAN possède et publie. Les exigences couvrent n'importe quel type de services s'inscrivant dans la portée des composantes du CCP.

Les cadres de confiance établissent la confiance en évaluant les fournisseurs de services d'après les exigences établies pour leur communauté. Pour atteindre cet objectif, le CCIAN offre une évaluation tierce de la conformité par l'intermédiaire de son programme de certification Voilà Vérifié⁴ conçu selon la norme ISO/IEC 17065 basée sur une évaluation indépendante (audits tiers) pour valider la conformité des critères du CCP et l'examen indépendant des conclusions des audits.

4. Structure

Le CCP est constitué de composantes modulaires ou fonctionnelles qui peuvent être évaluées et certifiées d'une manière indépendante pour être considérées comme des composantes de confiance, selon la fonctionnalité du fournisseur de services. Le CCP est organisé comme une suite de composantes informatives et normatives⁵. La figure 1 illustre la suite du cadre. Chaque composante normative inclut un aperçu et des critères de conformité.

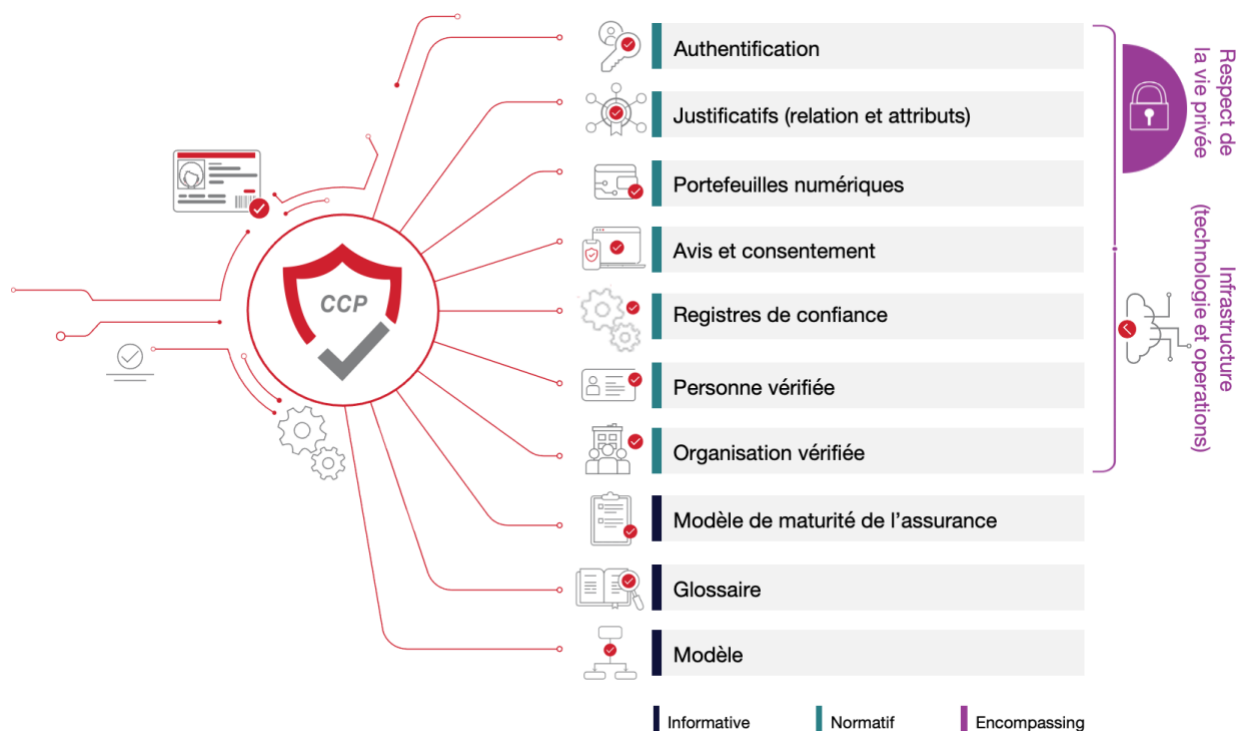


Figure 1. Composantes du Cadre de confiance pancanadien

⁴ CCIAN, « Programme de certification », CCIAN [site Web], 2023, <<https://diacc.ca/fr/certification-program-fr/>>, consulté le 27 septembre 2023.

⁵ CCIAN, « Cadre de confiance », CCIAN [site Web], 2023, documents sur le CCP, <<https://diacc.ca/fr/trust-framework-fr/>>, consulté le 27 septembre 2023.

5. Objectifs

Le CCP répond aux besoins en matière d'innovation de l'écosystème de l'identité numérique canadien et aide à sécuriser l'interopérabilité des capacités d'identification des secteurs public et privé tout en priorisant la conception, la confidentialité, la sécurité, le choix et la convivialité centrés sur l'utilisateur.

Le CCP facilite les résultats suivants :

- Les organisations peuvent réduire les risques et les coûts tout en offrant des services sûrs et uniformisés, et en simplifiant et en rendant cohérents les interactions, les transactions et le partage d'information entre les institutions, les entreprises et les particuliers.
- Le CCP assure la fiabilité et l'interopérabilité des fonctionnalités de confiance et d'identité numériques des secteurs public et privé.

- Le CCP améliore l'expérience utilisateur et réduit la fraude en priorisant la conception, la confidentialité, la sécurité et la commodité axées sur l'utilisateur.
- Le CCP est applicable à grande échelle, basé sur les résultats, technoagnostique, ouvert et flexible.
- Le CCP s'aligne au niveau international sur des politiques relatives à des cadres dans le monde entier afin de faciliter l'interopérabilité et l'adoption.
- Le CCP procure une certitude au marché grâce à des services de confiance qui ont fait l'objet d'une évaluation de la conformité tierce du CCIAN, ce qui donne l'assurance que les services répondent aux exigences spécifiées.
- Le CCP protège et promeut les valeurs et les perspectives canadiennes dans l'économie numérique. Dans ce contexte, il soutient les principes directeurs⁶ d'un écosystème de l'identité numérique que le CCIAN a identifiés pour le Canada et les solutions qu'il renferme.

6. Élaboration et tenue à jour

L'élaboration et la tenue à jour du CCP s'effectuent selon un processus de collaboration ouvert et multipartite défini dans les procédures opérationnelles du CCIAN⁷.

Le Comité d'experts du cadre de confiance (TFEC⁸) du CCIAN est le groupe de travail chargé d'élaborer et de tenir à jour le CCP. Le TFEC est composé de membres des secteurs public et privé qui collaborent dans le cadre d'un processus d'examen et d'élaboration par des pairs afin de tenir à jour le CCP. Le TFEC définit les documents informatifs et normatifs du CCP, en se conformant aux procédures opérationnelles du CCIAN, et il décrit les propositions de valeur applicables à l'échelle des secteurs public et privé du Canada. Le TFEC s'assure que ses critères de conformité définis et opérationnalisés dans le programme de certification du CCIAN sont vérifiables, adéquats et uniformes.

Le CCP est examiné régulièrement par les rédacteurs du TFEC et du CCIAN en fonction des besoins pour faire en sorte qu'il soit mis à jour en fonction de l'évolution des écosystèmes, des normes et des règlements.

⁶ CCIAN, « Principes », *DIACC* [site Web], < <https://diacc.ca/fr/the-diacc/principes/> >, 2015, consulté le 27 septembre 2023.

⁷ CCIAN, « Politiques de contrôle », *CCIAN* [site Web], Procédures opérationnelles du CCIAN, 2020, < <https://diacc.ca/fr/controle-des-politiques/> >, consulté le 27 septembre 2023.

⁸ Charte du TFEC [Charte du TFEC du CCIAN](#) (en anglais)

Processus d'élaboration des critères de conformité du CCP

Les exigences du CCP sont élaborées selon un processus ouvert et normalisé, comme le montre la figure 2. Cela inclut la préparation de l'ébauche initiale par les équipes de conception du TFEC, l'examen du TFEC, l'approbation du conseil du CCIAN pour les commentaires du public, les révisions pour incorporer le retour d'information du public, la disposition finale des commentaires par le CCIAN et l'approbation des membres du CCIAN pour la publication finale.

Examen du CCP par les pairs et processus de développement

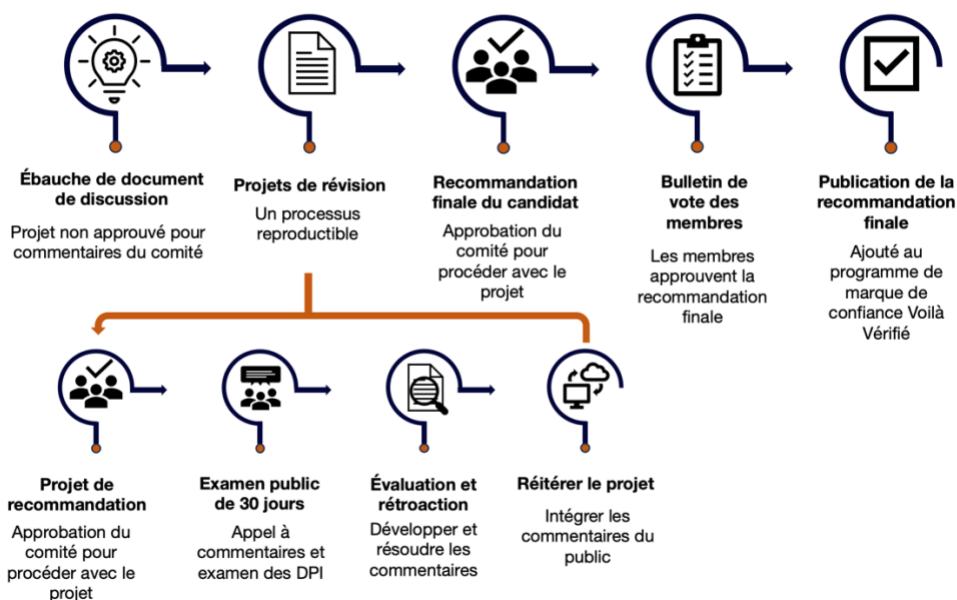


Figure 2. Processus d'examen et d'élaboration du CCP par les pairs

Comme spécifié dans les procédures opérationnelles, l'examen des documents informatifs et normatifs est un processus public et ouvert auquel toute partie intéressée peut participer et donner un retour d'information. La période d'appel public à commentaires et d'examen des droits de propriété intellectuelle est essentielle pour le modèle multipartite du CCIAN. Elle fournit un mécanisme pour assurer une représentation équilibrée des opinions, points de vue et suggestions des parties intéressées.

Outre les périodes d'examen des commentaires publics, le CCIAN offre un canal permanent pour quiconque veut fournir un retour d'information à l'aide du formulaire de rétroaction parallèle sur le CCP⁹.

Ce formulaire recueille la rétroaction communautaire du public sur le CCP en dehors des périodes d'examen et de commentaires publics prescrites. L'équipe du CCIAN passe en revue les réponses de ce formulaire une fois par trimestre. Le TFEC du CCIAN tient compte des commentaires à inclure.

⁹ [Formulaire de rétroaction parallèle sur le CCP](#)

7. Considérations

Les critères de conformité du CCP doivent être interprétés « comme tels ». Si des fournisseurs de services instaurent d'autres mesures d'atténuation des risques et contrôles compensatoires non spécifiés dans le CCP et veulent être certifiés, les contrôles comparables ou compensatoires doivent être évalués. Les contrôles comparables ou compensatoires peuvent être acceptés dans des cas exceptionnels sous réserve de la validation et de la justification des vérificateurs du CCIAN.

Le CCIAN s'est engagé à s'aligner au niveau international sur les politiques et exigences des cadres d'identité numérique d'autres territoires, et il est en train d'établir une collaboration transfrontalière pour promouvoir l'interopérabilité. Selon les outils de cartographie élaborés pour relever les deltas entre les différentes politiques et valeurs contenues dans les exigences et les niveaux d'assurance, il se pourrait que le CCIAN envisage une reconnaissance partielle d'autres certifications comme intrants pour le processus d'audit afin de faciliter l'adoption et la certification du CCP.

8. Historique des révisions

Version	Date	Auteur(s)	Commentaire
1.0	2023-09-28	Bureau du rédacteur du CCP	Nouveau document